

# La Charte européenne des femmes dans la cité. Pour un droit de cité des femmes

Monique Minaca

Volume 10, numéro 2, 1997

Territoires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057941ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057941ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Minaca, M. (1997). La Charte européenne des femmes dans la cité. Pour un droit de cité des femmes. *Recherches féministes*, 10(2), 155–179. <https://doi.org/10.7202/057941ar>

Résumé de l'article

La Charte ici présentée est proposée comme un outil, une démarche permanente, un plaidoyer, une contribution européenne qui vise à ouvrir et à nourrir le débat sur la citoyenneté et la place que les femmes devraient occuper au XXI<sup>e</sup> siècle dans la société et dans l'aménagement des villes du futur en associant deux paradigmes, celui de la démocratie paritaire et l'approche selon le genre. Fruit d'une collaboration d'expertes et d'experts de cinq pays d'Europe, la Charte met à profit des connaissances issues des études féministes autour d'une ligne directrice composée de cinq thèmes majeurs : la planification urbaine et le développement soutenable, la sécurité, la mobilité, l'habitat et les équipements, et elle propose une stratégie d'application. Un premier répertoire de 66 cas d'actions positives donne des exemples concrets. La priorité de cette recherche action qu'est la Charte consiste à promouvoir l'approche selon le genre pour renouveler les connaissances, mettre en évidence et briser les stéréotypes qui entravent encore l'évolution et l'émancipation de nos sociétés. L'approche selon le genre envisagée dans un objectif d'égalité entre les hommes et les femmes devient un élément scientifique novateur et sert de fil conducteur privilégié pour redynamiser les méthodes habituelles de travail dans les domaines de l'aménagement. La stratégie proposée insiste sur le rôle des chercheuses, de l'enseignement et de l'expérimentation, des médias et des réseaux, ces derniers étant à constituer et à relier pour créer des synergies d'action entre les femmes afin de travailler partout dans une même philosophie. C'est un appel à travailler ensemble en vue d'un premier rendez-vous donné en l'an 2000.

# La Charte européenne des femmes dans la cité. Pour un droit de cité des femmes

**Monique Minaca**

Les travaux de la Charte européenne des femmes dans la cité présentés ici s'inscrivent dans un mouvement généralisé aujourd'hui, celui de donner plus de pouvoir et d'influence aux femmes. En effet, depuis les années 90 les féministes ont entrepris en Europe comme sur le continent nord-américain, et comme partout dans le monde sous des formes diverses, une nouvelle étape de réflexion et d'action, celle de s'interroger et de comprendre un fait majeur : le manque de femmes dans les postes de décision dans la vie publique, les entreprises et la vie politique, et de se questionner alors sur les raisons mais aussi sur les conséquences de cette situation. En vue de changer cet état de fait, l'objet est d'agir pour faire évoluer positivement la situation. Certes, les pays du nord de l'Europe comme l'Islande, la Norvège, la Finlande, la Suède et pour une moindre part le Danemark, où les femmes se sont investies dans des stratégies qui ont permis d'atteindre pratiquement l'égalité entre les hommes et les femmes dans les parlements, donnent l'exemple<sup>1</sup>.

Ainsi, les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme ne devaient pas être oubliés alors que précisément ils structurent la vie quotidienne de l'ensemble des populations et constituent le creuset ou le révélateur privilégié du manque d'égalité entre les hommes et les femmes qui s'inscrit alors d'une manière tangible dans l'organisation même de l'espace de la ville ou de la cité au sens grec du terme. La réflexion dans ces domaines ne s'arrête pas seulement à compter le nombre de femmes occupant des postes de décision, mais elle vise surtout à considérer les conséquences de ce manque et plus encore à comprendre les subtiles configurations de réflexes qui font que les villes traduisent des valeurs plutôt masculines. Ces thèmes sont d'autant plus importants à aborder d'une manière constructive qu'ils ont déjà fait l'objet depuis des décennies de nombreuses publications, de travaux importants de recherche et aussi d'expérimentation et d'actions positives<sup>2</sup>. La première étape d'approche

- 
1. Lire l'étude comparative : CCE (1993). Ce document, disponible en français et en anglais, peut être obtenu à la Commission européenne à l'adresse donnée à la note 3.
  2. Précisons que les travaux concernant la Charte européenne des femmes dans la cité ne sont européens que parce qu'ils sont le fruit de la coopération d'une équipe d'expertes et d'experts de différents pays de l'Europe, réalisés avec le soutien financier partiel de la Commission européenne et faisant partie d'un de ses programmes, mais le corps de la Charte intègre de multiples éléments de travail dont les sources sont situées en dehors de l'Europe. En effet, de nombreux travaux de référence dans ces domaines sont réalisés par les féministes d'autres continents et, pour les ressources francophones, principalement au Québec.

et de travail a été d'investir les instances européennes nouvellement créées et de les interpeller sur les villes et les femmes.

Les femmes ont-elles réellement droit de cité et comment pourraient-elles l'obtenir pleinement? Telles sont les questions essentielles traitées dans les travaux de la Charte européenne des femmes dans la cité. Afin de conduire des échanges transnationaux de connaissance sur les recherches, études, réflexions et actions déjà engagées sur un sujet si vaste au sein des universités et des diverses instances dans chacun des pays de l'Europe, et en particulier parmi les douze puis quinze pays de l'Union européenne, il était nécessaire de saisir l'Unité pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein de la Commission européenne<sup>3</sup> afin de faire entrer ce sujet et cette problématique dans un de ses programmes officiels. Ainsi, sur l'initiative d'associations et d'expertes très motivées de plusieurs pays, qui ont déclaré vouloir travailler ensemble, ce thème a été proposé et introduit dans un programme européen dont l'axe majeur était «les femmes dans la prise de décision». Les travaux de la Charte européenne des femmes dans la cité sont le fruit de cette action commencée en 1993, qui s'est poursuivie jusqu'à maintenant et sera probablement prolongée jusqu'à l'an 2000. Précisons qu'il est également encouragé d'instaurer et de développer des échanges de connaissances avec des associations, des instances de recherche et même des villes à l'extérieur de l'Union européenne, qui partagent le même principe de travail, soit de créer une dynamique urbaine avec l'expertise des femmes. Cela est l'axe majeur de nos travaux.

Après avoir examiné la genèse de la Charte, nous préciserons dans la deuxième partie du texte sa spécificité, ses objectifs et la philosophie qui la sous-tend. Nous exposerons par la suite son contenu avant de faire état des moyens adoptés pour sa diffusion et de la stratégie d'implantation choisie.

## **Vers la Charte européenne des femmes dans la cité : spécificité, objectifs, philosophie**

Le fonctionnement en partenariat transnational est imposé pour toute action et tous travaux d'études et de recherche acceptés au sein d'un

3. Pour mieux situer la Charte européenne des femmes dans la cité, il convient de présenter le contexte de son élaboration en donnant quelques points de repère sur la construction de l'Union européenne (UE) qui comprend actuellement 15 États et s'étendra bientôt à 22 ou 26 pays. Ce sont déjà 360 millions de personnes rassemblées qui parlent treize langues différentes. La démocratie constitue l'axe majeur et fédérateur de la construction de l'UE. Pour fonctionner, elle s'est donné un parlement, un conseil de l'Europe, un tribunal international, une cour de justice et une commission européenne qui est sa structure d'organisation. L'UE comprend 23 directions générales qui se partagent l'énorme tâche d'établir et de suivre la réalisation des multiples programmes dont le but essentiel est de développer le travail en commun des organismes, des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG) et des services de recherche des différents États de l'UE afin de tisser des liens et d'impulser une dynamique commune. Dans ce mouvement porteur, les organisations féminines et féministes des pays de l'UE se sont mises à travailler ensemble et ont remis en question les différents programmes officiels en proposant des projets et des sujets particuliers qui ont été bien acceptés et accueillis. Pour obtenir un large éventail de publications et de dossiers édités en plusieurs langues et toujours en anglais et français, s'adresser à l'endroit suivant : Unité pour l'égalité des chances DG V A/3, Commission européenne, Direction générale V, Emploi, relations industrielles et affaires sociales, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles, Belgique; télécopieur : + 322 296 3562.

programme européen, afin de pouvoir disposer d'une aide financière partielle de la Commission européenne. L'autre part du financement doit être trouvée : elle peut provenir des associations porteuses d'un projet ou d'organismes qui appuient le projet dans chacun des pays d'où viennent les coéquipières ou coéquipiers. Le partenariat s'établit pour une année au terme de laquelle les résultats des travaux sont impérativement remis dans un rapport établi par le ou la mandataire de l'équipe avec les contributions de l'ensemble des partenaires. Le cadre de travail est très strict et rigoureux. L'association mandataire de l'équipe d'expertes et d'experts est souvent celle qui est basée à Bruxelles pour faciliter les contacts avec les instances responsables de la Commission européenne qui s'y trouvent aussi.

Les expertes et les experts peuvent proposer une nouvelle étape de travail pour l'année suivante avec les mêmes partenaires ou une nouvelle équipe, mais la proposition de travaux doit absolument correspondre à la ligne précise d'un programme européen pour être acceptée et soutenue. Cette démarche fut respectée à plusieurs reprises pour les travaux de la Charte et son suivi actuel de 1993 à 1997 inclusivement.

En conclusion, en ce qui concerne les travaux relatifs à l'élaboration et au suivi de la Charte, la dynamique a été impulsée et maintenue par certaines des expertes participantes et les associations qui les soutiennent, mais cette dynamique a largement été soutenue par les responsables fonctionnaires du programme porteur de la Commission européenne, qui ont reconnu la valeur et l'importance du travail et permis de prolonger sur une longue période l'évolution des travaux dont les différentes étapes sont les suivantes :

- 1<sup>re</sup> étape (1993) : phase d'enquête en Europe pour établir un état de la question;
- 2<sup>e</sup> étape (1994) : élaboration des travaux, conception et rédaction de la Charte;
- 3<sup>e</sup> étape (1995-1996) : diffusion de la Charte en Europe et sur le plan international; et constitution d'un réseau ouvert;
- 4<sup>e</sup> étape (1997-2000) : implantation du projet-programme URBANA en vue de la phase d'application de la Charte au cœur des villes, à partir des quartiers.

Les deux premières étapes sont classées comme recherches-actions, la troisième correspond à une phase de diffusion et la quatrième et dernière constitue une phase d'action, bien qu'il soit prévu de l'accompagner d'un travail d'évaluation et d'élaboration de documents de formation et d'initiation.

C'est ainsi qu'en 1993 un premier travail a été réalisé en Europe, mené par six associations dans six pays de l'Union européenne : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne et la Grèce<sup>4</sup>. Le même questionnaire a été adressé aux écoles ou instituts d'architecture et des interviews auprès du personnel enseignant et professionnel ont été réalisées

---

4. Les associations sont les suivantes : FOPA, Dortmund, en Allemagne; Habitat et participation, en Belgique; Laboratory of Housing, au Danemark; Cité + et Groupe cadre de vie, en France; MATRIX, en Grande-Bretagne; Département d'architecture de l'Université d'Athènes et association Praxis, en Grèce.

dans chacun de ces pays mais aussi, par l'intermédiaire du réseau de l'Association européenne pour l'enseignement de l'architecture (AEEA), à 43 écoles d'architecture d'autres pays<sup>5</sup>. Cette enquête visait à établir l'état de la question sur les modes de décision entre les hommes et les femmes en matière d'espace urbain et d'habitat.

Le rapport d'enquête montre qu'à peu près partout la situation est insatisfaisante dans la mesure où la participation des femmes aux décisions du secteur de l'aménagement urbain est faible, voire inexistante. D'autre part, bien que le nombre de diplômées architectes soit aujourd'hui pratiquement égal à celui des diplômés dans les différents pays, elles ne sont pas traitées à égalité sur le plan professionnel. Elles sont moins bien payées, plus vite mises au chômage, ne peuvent prétendre aux tâches les plus valorisantes comme la conception des projets et la gestion des chantiers, surtout dans les couples d'architectes où les hommes s'arrogent les rôles positifs de mise en relation avec les actrices et acteurs extérieurs et les femmes doivent se cantonner aux tâches de gestion de l'agence commune, reproduisant ainsi les modèles familiaux classiques dans la distribution des rôles. Les femmes urbanistes ou ingénieures n'ont pas un sort meilleur.

En outre, dans les sphères de décision, la ville est toujours conçue à partir des mêmes principes et il n'est pas tenu compte des souhaits des femmes, d'autant qu'elles ne sont guère appelées à donner leur avis. Lorsqu'elles s'expriment, il y a peu d'écoute aux thèmes qu'elles évoquent. Si bien qu'en ce qui concerne les femmes et «leur plein droit de cité», dans ces différents pays, on constate que la situation a peu évolué, qu'elle demeure encore figée, à la fois dans l'enseignement et les diverses politiques de la ville en raison du fait que les diverses personnes au cœur de l'action, principalement des hommes, continuent à perpétuer des situations statiques, plutôt archaïques et reproduisent les stéréotypes familiaux. En effet, les évolutions sociales relatives aux femmes sont encore peu prises en considération ou sont absentes de la problématique de l'aménagement urbain et de la gestion des villes. Au mieux peut-on observer que le thème de la violence devient émergent et commence à être considéré.

En conclusion du rapport de cette phase d'enquête, dix-huit actions à mener ont été dégagées pour tenter de combler la mise à l'écart des femmes, pour faire changer d'attitude les personnes habilitées à prendre des décisions ou qui s'occupent de l'aspect technique de l'aménagement urbain et créer un courant d'intérêt à propos de l'approche différenciée selon les sexes ou approche selon le genre, traductions approximatives de *gender cities*. Ces propositions d'action portent autant sur l'extension des recherches-actions que sur des rencontres de mise en commun de leurs résultats, sur des moyens de diffusion et de formation, de même que sur des pressions auprès des décideurs et des décideuses<sup>6</sup>. La recommandation qui fut cependant retenue en priorité consistait

5. Il s'agit de trois écoles en Tchéquie et Slovaquie, trois en Finlande, une en Irlande, une en Israël, trois en Italie, deux à Malte, trois aux Pays-Bas, deux en Norvège, deux en Pologne, douze en Espagne, trois en Suède, trois en Suisse et deux en Turquie. Il y a eu très peu de réponses de la part de ces différents pays.

6. Parmi les autres actions, citons : réaliser des films vidéo sur les femmes et les villes qui stigmatisent les stéréotypes et mettent en valeur les acquis et les expériences étrangères; réaliser un concours d'idées auprès des jeunes architectes autour, par exemple, de l'approche selon le genre (notamment, par l'entremise du programme français EUROPAN); faire une exposition itinérante à l'appui de séminaires et de colloques dans les municipalités; réaliser des

à rédiger une charte des droits des femmes dans la cité de même qu'un cahier d'actions positives avec les coordonnées des personnes-ressources. Ce choix permettait d'ailleurs d'inclure en grande partie les autres propositions soit dans le corps même de la charte, soit au cours des étapes suivantes.

### **La spécificité : une recherche-action en collaboration**

En 1994, une nouvelle équipe d'expertes et d'experts européens s'est constituée à partir d'associations motivées pour réaliser cette nouvelle recherche-action collective. Cette fois, cinq pays de l'Union européenne se sont engagés : l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grèce et les Pays-Bas<sup>7</sup>.

Parce qu'elle constitue une recherche-action<sup>8</sup>, la Charte établit d'essentiels relais en permettant d'articuler le monde de la recherche à celui de la praxis. C'est en cela que sa diffusion active a pris tout son sens, comme *instrument de liaison, de réflexion et d'action*. Ainsi la Charte conçue comme un travail fédérateur et évolutif joue-t-elle de multiples rôles. Elle rassemble des connaissances jusque-là dispersées, dévoile une problématique et propose dans un texte fédérateur une méthode concrète qui, par une approche ouverte et holistique, peut permettre de focaliser l'attention sur la prise en considération des femmes dans les domaines de l'aménagement urbain et de la conception des villes. Par ailleurs, elle s'inscrit dans le mouvement actuel et porteur de la démocratisation des décisions. L'enjeu est d'entraîner une dynamique propre à débloquer la situation actuelle, car, rappelons-le, dans le secteur de l'urbanisme, les aspirations et la présence des femmes sont particulièrement niées.

### **Les objectifs : stratégie, symbolique et pratique**

Plusieurs facteurs d'ordre stratégique, symbolique et pratique sont à mettre en lumière afin de promouvoir une nouvelle approche en matière d'urbanisme où les femmes auraient pleinement «droit de cité».

D'abord, pour contrer l'«invisibilité» persistante des femmes, il devenait indispensable de réagir stratégiquement pour débloquer la situation actuelle, permettre une meilleure prise de conscience, accélérer le processus d'évolution

actions en faveur des enseignantes et des chercheuses dans les domaines du cadre de vie; faire des interventions ciblées dans la presse féminine et familiale et dans la presse professionnelle du bâtiment; établir des réseaux d'échanges de connaissances avec les pays du Nord comme du Sud; produire un guide d'obtention de soutien financier pour aider les femmes et les associations à s'organiser autour des questions urbaines.

7. Les associations sont les suivantes : FOPA, Dortmund, en Allemagne; Eurocultures, en Belgique; le Groupe cadre de vie, en France; SEROV/NEROV, aux Pays-Bas; le Département d'architecture de l'Université d'Athènes et l'association Praxis, en Grèce.
8. Sous la dénomination de recherche-action, il faut comprendre l'élaboration de connaissances, ce qui est bien la vocation de la recherche, et un lien direct avec une application potentielle sur le terrain, qui est vecteur de transformation et d'évolution et donc une phase active et non passive, comme l'observation. Ce terme est à rapprocher des enquêtes-participations qui se réfèrent, il y a quelques années, au fait que dès que l'on pose une question à quelqu'un on peut transformer son attitude sur le sujet même de l'enquête. Par exemple, lorsqu'on demande : «Que pensez-vous de la dimension du genre en matière d'habitat?», si la personne interrogée ne sait pas ce que ce terme désigne, elle se trouve d'emblée en phase d'apprendre que c'est un sujet d'actualité qui mérite enquête alors qu'elle ne s'est jamais posé la question, ignorant jusqu'au concept. L'existence même d'une charte qui donne des droits aux femmes oblige à se remettre en question.

pour faire changer l'état d'esprit de toutes les personnes visées par l'aménagement des cités ou des lieux de vie et faire pénétrer plus vite les connaissances issues des études féministes encore trop invisibles ou marginalisées, elles aussi. Le choix a été fait de promouvoir un document d'appui pouvant servir de point de départ et de base commune de travail, c'est-à-dire un document qui reprend les thèmes urbains essentiels mais avec l'approche des femmes. Ainsi est né le projet d'écrire une charte propre aux femmes.

Sur le plan de la symbolique, il semblait également essentiel que les femmes s'autorisent «à écrire l'espace», c'est-à-dire qu'elles s'approprient le thème important de l'avenir de la cité pour penser la ville, exprimer et réaliser leurs idées-forces. En effet, bâtir un texte commun et fédérateur semblait indispensable pour dégager et stimuler une dynamique de réflexion et d'action qui exprime une autre conception de l'aménagement urbain. Il importait aussi que la Charte puisse être envisagée comme un outil, une démarche permanente, ouverte et évolutive afin de permettre, d'une part, l'adaptation aux différents contextes nationaux ou locaux et, d'autre part, donner la possibilité de se concentrer sur un flux d'améliorations et d'apports nouveaux au fil du temps et développer ainsi un processus d'actions communes et de partage qui consiste à bâtir ensemble dans la durée. Il importe aussi que ce mouvement soit également bien nommé et reconnu par toutes et tous, donc par les hommes, et que chaque personne souscrive aux arguments avant d'adhérer à la démarche.

D'autre part, le contexte actuel montre des tendances régressives certaines dans nos sociétés. Les acquis que les femmes ont patiemment obtenus grâce aux luttes féministes semblent en effet menacés. Ces attaques régressives sont d'ailleurs clairement apparues lors des conférences internationales de l'Organisation des Nations unies (ONU) et en particulier à celle du Caire sur la population en 1994, à celle de Beijing concernant les femmes en 1995 et lors d'Habitat II, «Sommet des villes», concernant les établissements humains à Istanbul en 1996. Ce front de résistance très organisé contre les avancées des femmes dévoile la présence constante de lobbies fort puissants. Pour faire face fermement à ces formes possibles de régression de nos sociétés, les femmes doivent montrer qu'elles ont une forte cohésion et une véritable force pour rendre bien visible leur détermination d'aller de l'avant vers l'égalité dans tous les domaines. Celui encore trop inexploité de l'aménagement des villes est un très puissant levier pour engager une nouvelle étape d'action féministe.

En effet, imprimer les initiatives des femmes au cœur de la ville prend un caractère hautement symbolique, car, comme l'a constaté et écrit la philosophe Annah Arendt, «la ville est une mémoire organisée», mais «les femmes sont les oubliées de l'histoire»<sup>9</sup>.

Si les femmes sont encore plus ou moins présentes dans la conception et la gestion des villes, il importe maintenant qu'elles participent au débat sur les villes du XXI<sup>e</sup> siècle et qu'elles puissent pleinement fixer leurs objectifs dans l'organisation même des villes de demain. En fait, marquer l'espace de leurs intentions est sans doute pour les femmes une manière irréversible de franchir des étapes décisives et de se faire reconnaître comme actrices désormais incontournables de la vie civile et politique. D'autant que les villes sont contraintes d'évoluer, elles doivent faire face à leur croissance et résoudre de

---

9. Il s'agit de propos tirés des travaux d'Arendt (1993).

multiples problèmes pour apporter une meilleure qualité de vie aux différents types de personnes qui y habitent. La démarche proposée dans la Charte européenne des femmes dans la cité consiste à donner un nouveau sens à cette évolution qualitative : celui de prendre en considération démocratiquement les aspirations des populations et des femmes en particulier. On peut donc parler de nouvelle philosophie.

### **La philosophie : la cité, la citoyenneté et le genre**

L'engagement des femmes, comme la reconnaissance de leur expertise liée à la vie quotidienne, réellement prise en considération dans la conception, l'organisation et la gestion de la cité deviendrait de fait et d'une manière tangible l'expression même de la citoyenneté pleine et entière des femmes, telle que sans doute les parties prenantes qui défendent la parité entre les hommes et les femmes dans la politique peuvent l'espérer. On peut s'autoriser à faire l'hypothèse que cette démarche est une étape démocratique décisive apte à améliorer la qualité de vie de toutes comme de tous. Pour y parvenir, elle adopte cinq orientations fondamentales.

#### **1. *Mettre à profit et diffuser un flux de connaissances féministes***

Pour l'essentiel, la Charte rassemble et met à profit un ensemble de travaux menés, au cours des dernières années, par des universités, des organisations non gouvernementales, des instances internationales ou européennes. En effet, beaucoup de recherches et de travaux existaient d'une manière sectorielle sur le thème des femmes en relation avec la ville. Cependant, ces divers travaux étaient insuffisamment répertoriés, diffusés, connus pour fructifier pleinement, car ils n'étaient guère reconnus que par une petite communauté d'initiées ou de personnes motivées. Il semblait donc utile de franchir une étape pour les rendre à la fois plus visibles, plus accessibles, pouvoir développer et mettre toutes ces connaissances en valeur et surtout en synergie. Schématiquement, le but est de tenter de faire pénétrer le savoir jusqu'à la création de nouveaux savoir-faire, par une démarche volontaire et active pour accélérer le processus. L'objectif est à la fois de promouvoir de nouvelles méthodes, de nouveaux contenus de travail et d'accéder, dans un mouvement itératif, à un flux d'échanges d'expériences et de pratiques concrètes.

#### **2. *Élaborer et articuler deux paradigmes : l'approche différenciée selon le sexe et la démocratie paritaire***

Une des idées-forces de la Charte est de faire de la prise en considération de la dimension du genre, ou approche différenciée selon les sexes, un élément scientifique novateur et incontournable afin qu'il devienne le fil conducteur privilégié de la redynamisation des méthodes de travail dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement des villes. Cette approche semble en effet capable de susciter un débat neuf, de briser les stéréotypes mais surtout de faire apparaître d'autres choix envisageables en matière de conception et de gestion de la cité. En fait, l'optimum à atteindre est que l'approche selon le genre devienne la source d'une nouvelle culture partagée et participe à l'élaboration d'une nouvelle philosophie en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Notons qu'actuellement, grâce à la mobilisation des femmes, les textes internationaux de référence établis à l'occasion des dernières conférences de l'ONU sont souvent en avance avec le concept de *gender cities* sur les pratiques réelles de la plupart des États à ce sujet.

Il convenait aussi de relier cette démarche primordiale avec un nouveau concept : celui de la parité dans la prise de décision entre les femmes et les hommes, pour donner du corps au principe même de parité. En effet, s'il est pleinement légitime de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans les instances de pouvoir et de décision, une autre forme de question et d'exigence surgit généralement chez les sceptiques : pour quoi faire? Faire la même chose que les hommes, prolonger les mêmes pratiques de décision ou bien tenter de mettre en œuvre une autre approche nourrie de contenus novateurs? mais lesquels? En fait, les femmes démontrent que l'accès aux postes de pouvoir n'est pas vraiment pour elles une fin en soi, mais davantage un moyen pour faire autrement de la politique et tenter de réaliser un projet de société. Il est certes utile de pouvoir s'appuyer sur ce nouveau concept d'approche selon le genre pour mener des actions en matières d'urbanisme et de se baser sur une charte pour travailler en ce sens à l'avenir des villes et à la reconnaissance des femmes dans la vie publique. N'est-ce pas le rôle de la recherche de construire de nouveaux savoirs et d'alimenter la réflexion pour guider les pratiques et les expériences nouvelles?

### **3. Intégrer le développement soutenable**

La préoccupation du développement soutenable devient désormais majeure et incontournable pour envisager l'avenir des cités. Il apparaît bien que les femmes sont particulièrement sensibles à la responsabilité des décisions prises et à leurs conséquences à l'égard des générations futures. Elles l'ont démontré avec une réelle clairvoyance lors du Sommet de la Terre à la Conférence internationale de l'ONU à Rio en 1992<sup>10</sup>. Elles s'inscrivent dans une philosophie d'écologie sociale particulièrement novatrice et fructueuse apte à développer une meilleure qualité de vie pour tous et toutes. En outre, les femmes manifestent souvent des exigences qualitatives précises et sont très vigilantes : elles n'hésitent pas à dénoncer les effets négatifs des mauvaises conceptions des produits comme des équipements. Elles dénoncent aussi le choix de politiques agressives et belliqueuses : ainsi sont-elles les plus nombreuses à s'engager et à militer contre l'énergie nucléaire par exemple ou les politiques d'armements. Notons qu'il existe un réel mouvement d'écoféminisme dont les réflexions méritent d'être connues et prises en considération, ce que la Charte européenne des femmes dans la cité s'est appliquée à faire.

---

10. Voir l'*Agenda 21 des femmes* produit pour la Conférence de Rio en 1992 après une mobilisation mondiale des femmes lors du «Congrès des femmes pour une planète en bonne santé», tenu à Miami en novembre 1991, sur l'initiative de la Women's Environment and Development Organisation (WEDO). On peut obtenir ce document à l'adresse suivante : WEDO, 355 Lexington Avenue, New York 10017-0326, USA; téléphone : (212) 973-0325; télécopieur : (212) 973-0335; courrier électronique : Wedo @igc.apc.org

#### **4. Choisir la vie quotidienne comme base privilégiée de travail**

Actuellement, la tendance pour de nombreux experts et expertes en urbanisme est de délaisser les théories qui se révèlent inadaptées, trop éloignées des réalités actuelles pour privilégier un ressourcement plus pragmatique en allant réétudier les phénomènes urbains au plus près de la vie des gens. La Charte propose d'aller plus loin dans ce sens et de travailler à partir de l'analyse du cadre de vie quotidien mais principalement à travers l'expertise qu'en ont les femmes. En effet, si repartir du terrain depuis la base et la vie des gens permet de mieux comprendre, d'actualiser et de mettre à jour de nouvelles connaissances, c'est manifestement vers les femmes qu'il convient de se tourner pour avoir quelques chances de trouver des pistes intéressantes à explorer.

D'autant que si les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population, elles ont été jusqu'à maintenant très négligées dans les enquêtes et les investigations en matière urbaine. Elles constituent donc le potentiel le plus large et le plus neuf du renouvellement des idées. D'autre part, les modes de vie ont changé, et ce sont les femmes qui en sont les principales actrices. C'est précisément au cœur de la vie quotidienne qu'il est possible de saisir tous les enseignements de ces évolutions sociales majeures sur lesquels vont reposer les solutions de demain. La Charte propose que la vie quotidienne étudiée à travers l'expertise des femmes devienne un enjeu politique.

#### **5. Adopter une démarche holistique pour comprendre et agir**

En outre, depuis des décennies, la méthode privilégiée en urbanisme comme en architecture a été de séparer les problèmes et d'isoler les unes des autres les différentes fonctions pour mieux les reconnaître dans un système complexe, mais force est de constater que des dysfonctionnements graves sont apparus qui font de nos jours la trame de la crise urbaine et d'une problématique difficile à résoudre pour l'avenir des villes. N'est-il pas temps de changer de méthode pour dépasser les blocages actuels? Il y a quelques années on aurait parlé d'approche systémique; aujourd'hui l'approche dite holistique semble plus apte à mieux saisir et comprendre les imbrications et surtout à percevoir les interrelations des différentes fonctions et dimensions urbaines et leurs répercussions au cœur même de la vie des habitantes et des habitants qui sont actuellement en attente d'une meilleure qualité de vie. Les femmes sont souvent placées devant la nécessité de résoudre une infinité de problèmes quotidiens, ne serait-ce que pour concilier travail extérieur, gestion de la famille et travaux domestiques. Elles ont jonglé avec le temps mais aussi acquis et développé une solide approche transversale des problèmes, très précieuse à l'heure actuelle pour aborder avec une vision novatrice la complexité. En effet, de nouvelles capacités seront sollicitées et s'avéreront indispensables pour dénouer les fils de l'écheveau inextricable qui compose déjà la trame de la problématique urbaine des villes de demain.

## **Le contenu de la Charte : un droit de cité pour les femmes**

La Charte européenne des femmes dans la cité est un document qui rassemble : un état de la question succinct mettant en lumière les principaux dysfonctionnements urbains; une déclaration en douze points; cinq thèmes majeurs dénommés «Une nouvelle lecture de la ville avec l'expertise des femmes». Ces thèmes constituent la colonne vertébrale de la Charte structurant l'essentiel des travaux. La Charte comporte également un catalogue d'actions positives composé de 66 cas pratiques illustrant les thèmes majeurs.

### **L'état de la question en matière de dysfonctionnement urbain**

L'introduction de la Charte décrit très brièvement ce qui fait la crise urbaine et ses principaux dysfonctionnements : pollution, découpage de la ville en zones monofonctionnelles, éloignement entre lieux de vie et de travail, dépérissement de la vie des quartiers, montée de l'insécurité, érosion de la qualité de vie, déséquilibres sociaux dangereux, etc. La Charte insiste donc sur la nécessité d'un changement radical et d'un ressourcement des méthodes de travail afin de répondre au défi majeur des villes de remédier aux dysfonctionnements actuels déjà mis en évidence. Il s'agit aussi d'assumer une société devenue plurielle et d'offrir une meilleure qualité de vie avec plus d'égalité et d'équilibre démocratique en plaçant les femmes partout au cœur du débat potentiel parce qu'elles en sont encore trop absentes pour deux raisons essentielles : elles n'ont pas été assez sollicitées de donner leur avis et sont rarement en situation de force pour infléchir les décisions.

### **Les douze points retenus pour répondre à trois ambitions**

On peut regrouper en trois ambitions les douze points retenus dans la Charte :

- Construire un vrai droit de cité pour les femmes constitue l'objectif des quatre premiers points de la charte, soit :
  - la citoyenneté active;
  - la prise de décision et la démocratie paritaire;
  - l'égalité des chances;
  - la participation.

Ces différents points visent à rappeler la nécessaire participation des femmes à toutes les formes de décision et donnent donc un sens clair à cet objectif. Ce sont les points de liaison entre le paradigme de démocratie paritaire et celui de prise en considération de la dimension du genre;

- Présenter une nouvelle lecture de la ville avec l'expertise des femmes autour de cinq thèmes majeurs :
  - la planification urbaine et l'environnement;
  - les transports et la mobilité;

- la sécurité urbaine;
  - l'habitat et les services;
  - la stratégie à envisager pour asseoir et assurer l'irréversibilité de la prise en considération des femmes dans une dynamique d'approche différenciée selon les sexes;
- Promouvoir l'irréversibilité des acquis est l'axe majeur de la stratégie, qui est détaillée dans les trois derniers points de la Charte, soit :
    - l'enseignement et l'expérimentation locale;
    - le rôle des médias et la transmission des acquis;
    - la constitution de réseaux.

Ce sont là les éléments majeurs de la stratégie préconisée pour favoriser l'évolution des mentalités, impulser les facteurs de changement essentiels et tenter de les imprimer durablement au cœur même de la ville.

### **Les cinq thèmes majeurs privilégiés**

Le choix des cinq thèmes de base est né d'un consensus de l'ensemble des expertes et des experts de la Charte pour travailler en harmonie et dans la continuité des travaux déjà élaborés et approfondis antérieurement, exposés dans plusieurs conférences suscitées par le Conseil de l'Europe<sup>11</sup>, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>12</sup>, divers séminaires professionnels et rencontres internationales. Les cinq thèmes constituent la charpente de la Charte autour desquels s'articule l'expertise des femmes quant à leur conception et à leur analyse de la ville.

Chaque thème est traité selon le même plan : les éléments majeurs et la problématique, les critères à prendre en considération, les domaines des recherches à entreprendre ou à poursuivre, les actions à engager et l'apport d'autres déclarations ou de textes de fond.

### **La planification urbaine et l'environnement**

En substance, les éléments de la philosophie élaborée dans la Charte, déjà rapportés et décrits plus haut, se trouvent rassemblés dans cette thématique comme axes de la régénération urbaine, c'est-à-dire la démocratie paritaire dans les décisions, la prise en considération de la dimension du genre et des rapports socioculturels, l'inversion des décisions de la base vers le haut à partir de la vie quotidienne, la prise en considération du développement soutenable, la détermination des points d'une lecture transversale et qualitative de la ville

---

11. «La participation des femmes aux décisions en matière d'aménagement du territoire et du cadre de vie», Conférence tenue à Athènes, en Grèce, en 1991 et «Les défis pour la société européenne à l'aube de l'an 2000; rôle et représentation des femmes dans la politique d'aménagement du territoire», Conférence tenue à Ornskölvik, en Suède, en 1994. Les actes de ces colloques sont disponibles en anglais au Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

12. Notons : OCDE (1992) la conférence «Les raisons d'entreprendre : elles pensent à la société de demain»; le programme Initiatives locales pour l'emploi (ILE); «Les femmes et la ville – Logement, services et environnement urbain», Actes du colloque international tenu à Paris en octobre, Paris, OCDE, 1995 (en français et anglais). On peut obtenir ces documents à l'endroit suivant : Service des publications, OCDE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris, Cedex 16, France; téléphone : (33) 1 45 24 82 00; télécopieur : (33) 1 45 24 85 00.

concernant principalement les autres thèmes majeurs exposés dans la Charte et décrits ci-après. Par ailleurs, la création de niveaux intermédiaires de décision, comme laboratoire démocratique et lieu de citoyenneté active pour tout le monde, est un concept mis en avant dans ce thème. Ces niveaux sont perçus comme espace concret d'arbitrage entre des intérêts divergents mais aussi comme terrain d'entente favorable à la construction commune de la décision, car les femmes travaillent souvent à la recherche de solutions de rechange plutôt qu'à l'institution de rapports de force. L'idée majeure de ce thème est que l'apport des femmes, leur expertise sera sans conteste bénéfique pour l'ensemble de la population, en fait d'amélioration de la qualité de vie.

### ***Les transports et la mobilité***

De nombreuses études ont montré que les femmes étaient les plus dépendantes des transports collectifs. La raison majeure est qu'elles disposent généralement des plus faibles revenus et souvent ne peuvent accéder à la possession d'un véhicule privé, alors que ce type de déplacement a été privilégié partout par les organismes décideurs des politiques de transport. En bref, être pauvre et femme constitue un double handicap pour jouir d'une véritable autonomie de déplacement. En outre, les transports collectifs ne sont généralement pas conçus au mieux des usages et des pratiques et à ce propos, très souvent, les femmes ont déjà formulé des propositions susceptibles d'apporter des améliorations notables, mais elles ne sont guère écoutées. Par exemple, elles suggèrent de concevoir des équipements permettant aux personnes ayant une mobilité réduite de pouvoir accéder aux quais ou aux autobus plus facilement, de prévoir des emplacements pratiques pour poser des paquets, les poussettes et voitures d'enfants, les vélos dans les autobus, le métro ou le train; elles proposent de modifier les rythmes de passage des transports pour permettre à tout le monde de se déplacer facilement, et non seulement à ceux et celles qui vont au travail, de renforcer la sécurité à certaines heures et de concevoir autrement les couloirs d'accès, les espaces d'accueil et d'attente, etc. Bref, il existe à la fois un répertoire de solutions pratiques et un vrai cahier des charges de la part des femmes pour revoir une politique des transports, y compris le fait qu'il convient d'avoir une vue à long terme et d'envisager la sécurité urbaine liée aux transports dans une autre optique et dès lors de lutter aussi plus vigoureusement contre les nuisances dues aux transports. La pollution est maintenant au centre des préoccupations ainsi que la lutte contre le bruit qui est encore une source de fatigue importante pour les gens. De nouveaux dispositifs et modes de transport sont à prévoir, entre autres le fait de tenir compte des déplacements à vélo et à pied, sans que les adeptes de ces modes de déplacement risquent leur vie pour autant.

L'objectif est donc de suggérer d'ouvrir un nouveau chantier de réflexion pour créer les solutions et les dispositifs les plus satisfaisants offrant une meilleure qualité de vie avec égalité pour tous et toutes, d'autant que, fait déjà particulièrement connu en urbanisme, des quartiers entiers dans les villes sont dans une situation de relégation à cause d'une politique de transport inadaptée et source d'inégalité. Les femmes sont généralement les plus touchées par ces dysfonctionnements multiples. Une prise en considération de nouveaux objectifs et une méthode plus holistique pour aborder autrement cette problématique semble en effet d'une grande pertinence aujourd'hui. Associer les femmes à la

réflexion et à la prise de décision ne serait pas un luxe, mais une mesure salubre, indispensable et fructueuse, car leur expertise, bien qu'elle soit essentielle, a manqué singulièrement jusqu'à ce jour aux responsables de même qu'aux techniciennes et aux techniciens responsables des affaires de transport.

### ***La sécurité urbaine***

Ce thème répond au problème majeur des femmes à propos de la violence. Sans conteste, c'est dans ce domaine que les féministes ont travaillé avec le plus d'intensité et avec les résultats les plus riches pour mettre en lumière les multiples pans cachés et tabous de nos sociétés, insidieusement violentes envers les femmes. Violence sexuelle, violence domestique, violence urbaine, habitudes de vie et domination des femmes par la violence sont les aspects les plus étudiés, bien qu'ils soient tous imbriqués et à considérer dans une vue d'ensemble. Grâce aux travaux et aux actions persistantes des femmes, ce thème, au niveau urbain, est déjà émergent pour les pouvoirs publics et l'opinion publique, mais les réponses urbaines ne sont pas pour autant complètes pour traiter ce grave problème. La Charte reprend et propose diverses investigations et solutions, par exemple le développement de l'accueil d'urgence des femmes battues et de leurs enfants non plus comme une mesure de fortune mais à l'intérieur d'une politique d'équipement urbain, donc immanquablement prévu, intégré et financé. Par ailleurs, le traitement des espaces extérieurs de façon à redonner un sentiment de sécurité et à dissuader les actes d'agression est également exploré.

Bâtir les étapes de la prise de conscience et prévoir les multiples mesures à apporter à ce propos sont les axes majeurs de la démarche envisagée dans la Charte. À ce sujet, des villes au Québec sont en avance, celle de Montréal par exemple, même si les effets positifs ne se font sentir qu'à long terme. En tous cas, là encore, force est de constater que ce thème a été porté exclusivement par la réflexion et l'action des femmes de bout en bout. Pour progresser plus vite et partout dans ce domaine, il devient indispensable de diffuser le plus largement possible les actions et les expériences positives. Le propos de la Charte est aussi de faire connaître ces expériences exemplaires, en particulier dans son catalogue des actions positives.

### ***L'habitat et les services de proximité***

Le logement est par essence le lieu de la vie privée où jusqu'à maintenant on a généralement considéré qu'il était le domaine privilégié des femmes, celui «où elles sont reines». Cependant, les féministes ont étudié de très près l'espace de la vie privée et fait voler en éclats ce lieu commun qui a la vie dure. Elles ont montré que les femmes qui, dans la tradition, sont responsables de la marche de la maison et de toutes les tâches domestiques «n'avaient pas même une chambre à soi», comme l'a exprimé Virginia Woolf, et vivaient souvent l'espace domestique comme un enfermement, une forme de relégation. Ainsi, la sphère de la vie privée n'est pas un univers si épanouissant pour les femmes, sauf dans les stéréotypes qui considèrent comme un accomplissement existentiel et une joie essentielle d'être une parfaite ménagère, surtout autour de la cuisine, lieu quasi sanctifié, centre et noyau de la vie familiale. L'examen critique des données existantes montre au contraire la double exclusion des femmes en

temps qu'expertes et conceptrices des espaces de vie et comme usagères de ces espaces, d'autant que le développement actuel de l'économie et les habitudes de consommation ont fortement instrumentalisé et renforcé les stéréotypes en ce domaine, en particulier dans les pays postindustrialisés.

Les modes de vie ont beaucoup évolué, de nouveaux types de familles ou de regroupements sont apparus, mais l'offre de lieux de vie demeure traditionnelle, figée et peu adaptée. Par exemple, partout les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, elles sont dans 80 p. 100 des cas dirigées par une femme<sup>13</sup>, mais l'accès au logement n'est pas facilité pour ces familles qui ont encore beaucoup d'obstacles à franchir. Les services indispensables en vue d'arriver à concilier vie familiale et travail extérieur ne sont pas encore prévus en qualité et en nombre suffisants, ce qui réduit, de ce fait, la qualité de vie de ces familles. Le manque d'équipement pour accueillir les enfants quand les femmes sont au travail reste un point majeur et le non-partage des travaux domestiques, un handicap persistant pour toutes les femmes, à moins d'avoir des moyens financiers suffisants pour s'en décharger sur une tierce personne.

La transition entre sphère privée et sphère publique par l'étude des espaces, montre encore plus d'éléments d'archaïsme dans la conception des lieux, ce qui implique de redéfinir à la lumière de la vie moderne et des évolutions sociales actuelles beaucoup d'éléments et d'équipements urbains, y compris leur localisation géographique, car la notion de quartier et son appropriation par l'usage sont très différenciées entre les hommes et les femmes<sup>14</sup>. Par exemple, au sujet des espaces dits de loisirs, il apparaît que les hommes jouent beaucoup et s'approprient bien les espaces publics, mais que les femmes s'autorisent nettement moins le jeu; elles s'approprient moins les espaces ludiques, ou considèrent qu'ils ne sont pas conçus pour elles, ou encore qu'elles ne trouvent jamais le temps d'en profiter, etc. L'approche par l'usage et le vécu des lieux montre de telles divergences d'appréciation entre hommes et femmes.

Le partage des rôles et des tâches entre les deux sexes reste au centre du débat et le sujet est encore loin d'être épuisé; en effet, le domaine et la problématique du logement et des équipements fourmillent de travaux et d'études selon l'analyse et l'expertise des femmes et le champ des recherches à explorer est encore plus grand. À cet égard, la Charte ne fait que suggérer quelques pistes essentielles pour montrer les évolutions radicales qui restent à franchir pour améliorer la qualité de vie des femmes d'abord, mais bien évidemment celle de tout le monde, pour que les villes de demain deviennent appropriées aux deux sexes. Il est proposé de commencer par redéfinir le quartier comme base de travail parce qu'il est l'entité la plus vivante et significative pour les habitants et les habitantes.

- 
13. Se reporter aux nombreuses études sur la monoparentalité, qui se conjugue avec la pauvreté quand il s'agit des femmes, notamment celles des Nations unies et de l'OCDE. Voir entre autres OCDE (1990); Moser (1992); Duby et Perrot (1993); Lefaucheur (1992).
  14. Voir Suremain, Cardona et Dalmazzo (1995) (disponible en espagnol et en français à l'adresse suivante : CEHAP, Calle 33 N° 16-22, Santa Fe de Bogotá, D.C., Colombie; téléphone : 571 285 39 49 et 285 66 28; télécopieur : 571 288 25 67); Coutras (1996); Knibiehler et Gubin (1993).

## **La santé**

Ce thème majeur n'est pas présent dans la Charte de base écrite en 1994, car les délais de rédaction très courts n'avaient pas permis à l'équipe d'expertes et d'experts de le traiter. Actuellement, ce thème est en cours de définition, ce qui montre bien que la Charte est un outil commun et évolutif.

## **Un catalogue d'actions positives**

Le catalogue d'origine comprend 66 cas pratiques répartis en sept secteurs : la planification urbaine, les femmes architectes, l'habitat, la sécurité, les initiatives institutionnelles, les connaissances et les femmes des pays du Sud. Le catalogue est à la fois répertoire de cas pratiques, de personnes et de structures ressources, car chaque cas décrit en une seule page donne aussi toutes les coordonnées utiles. Les différents cas choisis illustrent les aspects de la problématique urbaine abordés dans la Charte européenne des femmes dans la cité permettant de percevoir clairement les conséquences et les applications possibles. Ce catalogue est conçu comme une source d'inspiration, un outil pratique et un relais. Il permet d'entrer directement en contact avec différentes expertes et de commencer une expérience sans réinventer ce qui a déjà été fait ailleurs. L'éventail des actions présentées est loin d'être exhaustif; il s'agit seulement de donner un aperçu des initiatives prises au cours des dernières années et de susciter la mise en réseau de nouvelles expériences.

Le catalogue s'adresse autant aux acteurs et aux actrices de terrain qu'à ceux et celles qui décident sur les plans politique et économique et souhaitent la prise en considération de la dimension du genre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la planification et de l'aménagement du territoire. Il est source d'information pour les chercheurs et les chercheuses qui s'intéressent au sujet des femmes et de l'aménagement urbain.

Le catalogue de 1994 montre, par exemple, que divers pays ont entrepris l'édition de manuels ou de guides pour inciter les femmes et les pouvoirs locaux à aborder l'urbanisme dans une perspective féministe. C'est le cas du ministère de l'Environnement de la Norvège qui, faisant suite à une politique active d'engagement des femmes dans les processus urbains locaux, a publié en 1993 deux ouvrages : un manuel destiné aux actrices et acteurs locaux et un livre dit «de cuisine», d'initiation au processus des projets d'urbanisme pour les associations féminines de base. De même, l'Unité pour l'égalité des chances de la Belgique francophone a édité un document en vue de mener des actions conjointes dans 42 communautés locales. Par ailleurs, le catalogue recense aussi des actions ponctuelles, comme le fait qu'une architecte autrichienne a repensé les arrêts de bus de la ville de Vienne pour qu'ils deviennent plus sûrs et agréables aux femmes. D'autres exemples montrent que, partout dans le monde, des femmes se sont auto-organisées pour concevoir et construire des lieux de vie différents, mieux adaptés à leurs souhaits, à leurs moyens, à leur mode de vie, chaque cas étant bien particulier.

Ce catalogue est l'ébauche d'un système d'échange de connaissances qu'il conviendra de mettre à jour en permanence pour constituer l'armature d'un réseau vivant. D'autres modes d'échange sont possibles et envisagés, par exemple par Internet ou bien l'édition d'un disque optique compact (DOC ou CD-ROM)(l'expert pour la Belgique se propose d'en réaliser un).

En conclusion, établir un catalogue évolutif d'actions positives, c'est aussi écrire et restituer la mémoire des femmes, rendre visibles leurs différentes actions et leur impact, marquer leurs étapes. Il s'agit donc d'une action commune essentielle à suivre et à perpétuer.

## **La diffusion et la stratégie d'implantation**

La communication a été l'axe de travail le plus important depuis 1995 pour d'abord faire connaître la Charte; elle s'oriente maintenant vers la formation pour viser l'application des éléments qui y sont contenus par des réalisations concrètes. C'est l'objet du projet-programme URBANA qui sera évoqué plus loin, car il a un double objectif : constituer un réseau d'échange de connaissances et faire évoluer la praxis.

La Charte, écrite en français et traduite en anglais, a été par la suite partiellement traduite en onze autres langues (allemand, arabe, chinois, espagnol, grec, italien, finnois, néerlandais, portugais, russe et turc) pour faciliter sa diffusion en Europe et surtout à l'occasion des conférences internationales de l'ONU. L'axe de la communication est la participation des femmes au débat sur la citoyenneté et la place qu'elles devraient occuper au XXI<sup>e</sup> siècle dans la société et dans l'aménagement des villes de demain.

De 1995 à 1996, la diffusion de la Charte au sein de l'Europe a été très intense, menée au départ sur l'initiative de deux associations partenaires de la Charte<sup>15</sup>. Stratégiquement, et pour démultiplier les actions de diffusion, deux relais importants ont été choisis, soit le Lobby européen des femmes, qui réunit en Europe plus de 2 800 associations féminines, et l'association Quartiers en crise, qui regroupe 30 villes européennes importantes. Ainsi, plus de 10 000 documents concernant la Charte ont été distribués en Europe pour toucher les associations féminines mais aussi celles des élues locales et des villes, les techniciens et les techniciennes de l'aménagement : architectes, urbanistes de même qu'ingénieurs et ingénieures, les écoles et instituts d'architecture, le Parlement et diverses instances européennes, etc. En complément, pas moins de 45 manifestations particulières ou actions concernant la Charte ont été programmées durant des colloques, rencontres ou conférences en divers pays d'Europe.

Sur le plan international, la Charte a été présentée à l'occasion de différentes manifestations, par exemple au Québec en septembre 1996, lors du colloque international de l'Université Laval à Québec, intitulé «La recherche féministe dans la francophonie», à Moscou, en janvier 1997, lors de la Conférence internationale de recherche portant sur «Les femmes en situation d'urgence, droits, intérêts et protection des femmes», organisée avec le concours de l'UNESCO. Mais la Charte a été principalement promue lors de la 4<sup>e</sup> Conférence internationale de l'ONU sur les femmes à Beijing en 1995 et lors d'Habitat II, «Sommet des villes», à Istanbul en juin 1996 où elle a été présentée au cours de plusieurs ateliers aux différents forums des ONG qui ont accompagné ces conférences ainsi qu'à la séance officielle et finale de préparation d'Habitat II, à l'ONU à New York en février 1996, durant quatre ateliers particuliers de travail à la demande de la Supercoalition des femmes. Le

---

15. Ce sont : Eurocultures en Belgique et le Groupe cadre de vie en France, dans un projet commun de travail en 1995.

résultat global de cette campagne d'information est que la Charte a été bien accueillie et pleinement reconnue comme un outil de travail de base<sup>16</sup> déjà depuis la 4<sup>e</sup> Conférence internationale de l'ONU sur les femmes à Beijing en 1995, ce qui a été confirmé lors d'Habitat II, «Sommet des villes», à Istanbul en 1996<sup>17</sup>. D'autre part, se dessine déjà un réseau arborescent d'information et d'expérimentations qui mériterait d'être mieux repéré s'il y avait une possibilité financière de réaliser des rencontres périodiques pour mettre en lumière d'une manière plus visible ce flux d'actions nouvelles.

À la diffusion s'ajoute la nécessité d'une stratégie d'implantation. Parce que l'évolution démocratique ne se fait pas spontanément, la stratégie constitue en effet une partie majeure et intégrante de la déclaration en douze points de la Charte, car l'approche différenciée selon les sexes pour les décisions et les pratiques urbaines est encore loin d'être pleinement intégrée aux habitudes de travail, ce qui est de fait l'objectif fondamental de la Charte. Bien sûr, avec un peu d'optimisme, on peut considérer qu'il existe un tel vide d'idée aujourd'hui et que les problèmes urbains sont si lourds que les femmes ont raisonnablement quelque chance de pouvoir faire avancer leurs propositions à l'avenir. Dans ce contexte, il convenait de bâtir une stratégie forte où la communication aurait un rôle primordial à jouer, nous venons de le montrer. Pour rendre irréversibles les acquis des femmes, trois axes ont été privilégiés :

- entretenir un flux constant d'information avec les médias;
- favoriser une dynamique locale;
- créer des réseaux ou se relier à d'autres réseaux déjà implantés.

### **Entretenir un flux constant d'information avec les médias**

Diverses études féministes relatives au fonctionnement des médias montrent en effet qu'ils ont une tendance forte à ne pas élaborer des idées neuves mais à perpétuer un bloc compact de stéréotypes et de lieux communs indéracinables si les féministes ne se donnent pas la peine de travailler continuellement avec les différents acteurs et actrices de la communication. Ainsi, pour faire avancer le débat et infléchir les idées dans les domaines de l'aménagement, il convient de faire flèche de tout bois, d'exercer une véritable vigilance et d'assurer «une veille féministe», comme il existe des veilles scientifiques, car cela permet de développer une force de communication constante et commune. D'autant que la parole est généralement accaparée dans les domaines de l'aménagement par les spécialistes très jaloux de leur pouvoir mais qui émettent toujours les mêmes types de message où les femmes sont peu représentées et prises en considération.

Ainsi, en France, grâce à une veille attentive, l'approche selon le genre dans la cité, philosophie de base de la Charte qui propose une nouvelle grille de lecture de la ville avec l'expertise des femmes, a été mise en relation avec la parité homme-femme dans la prise de décision, une question au cœur de

---

16. Aujourd'hui, la Charte, comme outil de travail, concerne bien d'autres pays que ceux de l'Europe, puisque, depuis l'Asie du Sud-Est et l'Afrique, de multiples données arrivent qui montrent que l'on travaille avec ce document de base en l'adaptant aux contingences locales, mais toujours en respectant la philosophie de l'approche différenciée selon les sexes.

17. Voir ONU (1996). Pour obtenir ce document, s'adresser à l'endroit suivant : CNUEH, Case postale 30030, Nairobi, Kenya; télécopieur : 254 2 62 30 80.

l'actualité. Ce rapprochement donne concrètement du corps, de la consistance au principe de parité, tout en le renforçant; il crée aussi des synergies et alimente le débat. Il en est de même lorsque sont programmés des colloques, séminaires ou ateliers sur des thèmes d'actualité, tels que la sécurité, le logement et les équipements, et sur les deux thèmes porteurs que sont la ville du XXI<sup>e</sup> siècle et le développement soutenable. Puisque ce sont aussi des thèmes importants de la Charte, les actrices et les acteurs sont invités à considérer une nouvelle façon de les aborder par l'entremise de l'approche selon le genre. Ainsi, des rebonds sont créés qui impulsent progressivement une nouvelle écoute, une autre forme de questionnement et d'approche, celle des femmes, dans les domaines encore trop inexplorés que sont ceux de l'aménagement des villes<sup>18</sup>. Il en est de même au niveau européen<sup>19</sup> ou international.

### Favoriser une dynamique locale

Il apparaît bien qu'aujourd'hui une prédominance est donnée aux instances comme aux actions locales pour tenter de résoudre les problèmes urbains<sup>20</sup>. Les questions relatives à la citoyenneté en relation avec la ville apparaissent à l'ordre du jour de tout débat démocratique actuel. Les interrogations sont nombreuses en la matière et les incertitudes comme les prétendues solutions miracles idéologiques ou techniques, remises en cause. Légitimement, de plus en plus de personnes qui habitent la ville, et en particulier les femmes, souhaitent être partie prenante à la prise de décision en ce qui concerne leur cadre de vie. Il devient logique de s'appuyer sur la dynamique locale pour travailler depuis la base vers le haut au plus près de la vie quotidienne, comme il est préconisé dans la Charte (point 5 de la Charte et l'un des pivots de sa philosophie). Dans cet axe de travail, l'expérimentation en grandeur nature ou le recours aux actions pilotes (point 10 de la Charte) devient un des points forts de la stratégie envisagée pour revitaliser la cité. D'une façon concomitante, l'enseignement universitaire et secondaire doit pouvoir analyser et prendre en considération tous les fruits de ces expérimentations comme champ privilégié de nouvelles connaissances incontournables. Ces liens directs entre expérimentation et enseignement sont essentiels comme courroies de transmission et effets d'entraînement pour briser les stéréotypes, accélérer la prise de conscience et inciter aux nouveaux comportements tant politiques que personnels, toutes des conditions d'une prise en considération réelle et tangible de l'approche selon le genre dans la cité.

Le projet-programme URBANA, qui propose une praxis s'appuyant sur la dynamique du quartier, va dans ce sens : agir localement, expérimenter et créer un essaimage d'idées par l'échange transnational de connaissances au sein de

- 
18. Voir O'dy (1997). Différentes villes françaises y étaient classées selon des critères propres aux femmes. À la suite de ce dossier, on pouvait lire une page de présentation des livres écrits par des femmes devenues ministres, intitulée «Politique au féminin : elles se livrent» (Aphatie 1997 : 48). C'était la première fois en France qu'un hebdomadaire de ce type abordait le sujet sous l'angle des femmes.
  19. Voir *Femmes d'Europe*, qui est l'une des publications mensuelles de la Direction générale X, organe officiel de communication de la Commission européenne. Un numéro spécial sur «Les femmes et le développement soutenable» va bientôt paraître. Les réseaux internationaux de la mobilisation des femmes, et donc le Réseau international femmes et villes et le projet-programme URBANA pour les femmes dans la cité, y sont décrits.
  20. Voir les documents officiels d'Habitat II disponibles à l'adresse suivante : CNUEH, Case postale 30030, Nairobi, Kenya; télécopieur : 254 2 62 30 80.

différents réseaux. Ainsi, le travail sur un quartier cible participe à la dynamique générale d'une communauté locale et l'entraîne par mimétisme ou effet «boule de neige» des actions novatrices qu'il met en avant.

Notons par ailleurs que certains réseaux, comme le Réseau international femmes et villes, sont aussi construits à partir de la dynamique des villes avec l'apport des femmes et confirment cette orientation. Et précision complémentaire : la Charte, dans ses recommandations, invite les instances officielles européennes, tels le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, à créer un observatoire européen paritaire de la ville et un réseau permanent des femmes dans la cité. Bien sûr, ces étapes ne sont pas encore franchies.

### **Créer des réseaux ou se relier à d'autres réseaux déjà implantés**

La création de réseaux constitue aujourd'hui pour les femmes l'essentiel du développement de leur force commune. La diffusion de la Charte visait à la création d'un réseau de travail au départ européen et, précisément, de multiples réseaux ont pu être joints et interconnectés. Car il convient non seulement de créer ou de détecter les réseaux mais principalement de les mettre en relation le plus possible en cassant les cercles fermés dans le domaine de la recherche, en matière d'expertise, de professionnels et de professionnelles, d'établissements spécialisés, etc. Il s'agit donc de décloisonner et de tenter de relier tous ces pôles d'intelligence et de ressources pour les mettre en contact avec la dynamique et la pression des associations. En fait, il est proposé de bâtir des synergies entre ces différents réseaux pour qu'ils se nourrissent les uns les autres et produisent une nouvelle intelligence, dans l'interdisciplinarité mais surtout dans des actions communes. L'intérêt du réseau est son absence de hiérarchie et sa capacité de fonctionner en système ouvert. Ainsi, seront évoqués ici quatre réseaux significatifs : la Supercoalition des femmes, la Commission de Huairou, Le Réseau international femmes et villes et URBANA.

#### ***La Supercoalition des femmes***<sup>21</sup>

Ce réseau international a été créé en 1994 pour préparer les différentes conférences internationales dans une optique féministe. Il comprend à la fois des entités de l'ONU qui s'occupent de l'avenir et des programmes relatifs aux femmes et de multiples associations féminines (ONG). La Supercoalition s'est donné pour objet à la fois de préparer les conférences et de relier les ONG féminines pour concentrer leurs énergies, d'élaborer des stratégies, d'assurer le suivi des conférences, d'effectuer une veille constante sur l'état des avancées et des reculs au sujet des femmes. Elle s'est particulièrement engagée durant Habitat II. En fait, c'est une suite logique du travail déjà entrepris par la Women's Environment and Development Organisation (WEDO)<sup>22</sup> depuis la participation active des femmes au Sommet de la Terre de Rio en 1992. La planète femmes s'est mise en marche concrètement. La clef de la stratégie de la Supercoalition des femmes est de rendre les femmes incontournables; bien qu'elles ne soient

21. Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant : Women, Homes and Community Super Coalition, UNCHS, 9th Floor DC-1, United Nations Plaza, New York, New York 10017, USA; courrier électronique : habifem@interport.n (personne-ressource : Jan Peterson).

22. Voir la note 10.

jamais attendues, elles seront maintenant toujours présentes, nombreuses et actives.

### ***La Commission de Huairou***<sup>23</sup>

La Commission de Huairou a été créée lors de la 4<sup>e</sup> Conférence sur les femmes «Paix, égalité et développement» à Beijing en septembre 1995. Elle porte le nom de la ville chinoise où s'est tenu le forum des ONG<sup>24</sup>. C'est une commission internationale d'expertes de l'ONU, dont l'objet est de travailler à préparer les dossiers pour les conférences et leur suivi. Cette commission a été officialisée à Istanbul et doit maintenant travailler à préparer l'avenir mais surtout à entretenir des liens étroits d'information et à assurer dans les différents pays la mise en cohérence à la fois de l'*Agenda 21 des femmes*<sup>25</sup>, le suivi de la Conférence de Beijing et surtout, plus précisément les programmes d'Habitat II. Cette commission d'expertes travaille en étroite collaboration avec la Supercoalition des femmes.

### ***Le Réseau international femmes et villes***<sup>26</sup>

Durant Habitat II, à Istanbul, les ONG et les villes ont travaillé ensemble et créé le Réseau international femmes et villes. Il est soutenu par la Supercoalition des femmes.

Notons que la Charte européenne des femmes dans la cité est connue et reconnue par ces différents réseaux et que le Groupe cadre de vie fait partie de ces différents réseaux.

## **URBANA**

Le projet-programme URBANA prévu de 1996 à l'an 2000 s'inscrit dans un nouveau programme européen qui développe principalement l'intégration des considérations liées aux spécificités de sexe (*mainstreaming*<sup>27</sup>) et prolonge ainsi, par une nouvelle étape, les travaux de la Charte. URBANA vise à créer une dynamique urbaine avec l'expertise des femmes, à partir des quartiers des villes. Ce projet s'articule autour des principes et des thèmes majeurs contenus dans la

- 
23. Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant : The Huairou Commission on Women and Habitat, c/o UNCHS, 9th Floor DC-1, United Nations Plaza, New York, New York 10017, USA; télécopieur : 212 963 8721.
  24. Voir Hinchey Trujillo (1995). Pour obtenir ce numéro, s'adresser à l'endroit suivant : CNUEH, Case postale 30030, Nairobi, Kenya; télécopieur : 254 2 62 30 80.
  25. Voir la note 10.
  26. Le Réseau international femmes et villes a été créé sur l'initiative de la Ville de Montréal, (Québec, Canada) avec l'appui du Groupe cadre de vie (France), du Collectif des femmes urbanistes (Espagne) et d'EuroFEM (Finlande). Voir à ce sujet, dans le présent numéro, le texte d'Anne Michaud, qui est la responsable du Réseau.
  27. Cette expression anglo-saxonne est entrée dernièrement dans le vocabulaire courant de la Communauté européenne sur l'initiative de l'Unité pour l'égalité des chances, dont toute la stratégie vise «l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires». Une cellule dénommée ANIMA, liée à l'Unité pour l'égalité des chances, est chargée de cette tâche complexe et ardue. Rendre incontournable l'approche selon le genre fait partie de cette stratégie. Concrètement, cela signifie que, pour l'ensemble des programmes de la Communauté, soient élaborées des modalités de participation systématique des femmes, un volet «femmes» ou une étude d'impact concernant les femmes.

Charte européenne des femmes dans la cité qui constitue le document d'appui et la base commune de travail. Mais il s'agit aussi d'une mise en réseau d'échange d'information et d'actions positives.

Le projet-programme URBANA est également entrepris en équipe et sur l'initiative de trois associations situées dans différents pays de l'Europe : le Collectif des femmes urbanistes en Espagne, le Groupe cadre de vie en France et l'association Quartiers en crise. Cette dernière rassemble 30 villes européennes regroupées depuis 1991 pour échanger des expériences en matière de démocratie en appui aux quartiers. Cette association, qui était déjà partenaire en 1995 de la diffusion de la Charte au sein de son réseau, a souhaité aller plus loin dans sa démarche. Par ailleurs, d'autres associations de villes peuvent s'associer à URBANA et seront même progressivement sollicitées pour renforcer le travail et la mise en réseau en système ouvert. Déjà des villes ont spontanément souhaité s'engager dans la même ligne de travail et faire partie du réseau en gestation. Citons la ville de Montreuil en France où habitent 100 000 personnes. Cette ville implante à l'heure actuelle une solide action avec les femmes et les associations féministes; ainsi en est-il de la ville de Volos en Grèce qui s'est intégrée au réseau et souhaite travailler principalement sur les problèmes de santé.

Le projet URBANA est en fait un programme qui vient de débiter. Au départ, un inventaire d'actions positives a été fait pour tenter de réaliser un document complémentaire par rapport à la Charte. Sous la forme d'une boîte à outils de pratiques de base, ce document cherche à personnaliser, à illustrer plus largement les thèmes majeurs de la Charte et à les adapter aux différentes contingences locales de l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les travaux n'en sont qu'à l'étape d'ébauche pour l'instant. Cependant, la dynamique d'URBANA visera aussi une interconnexion avec le Réseau international femmes et villes, également en cours d'élaboration, pour créer des synergies de travail.

## **En guise de conclusion**

Il est maintenant temps de proposer un gramme de prospective, d'exprimer une pointe d'humour et d'optimisme et de rêver un peu mais sur des points d'appui solides.

Depuis 1993, au début des travaux ayant conduit à la rédaction de la Charte européenne des femmes dans la cité puis à sa diffusion, j'ai le sentiment que l'approche des cités selon le genre devient un thème porteur, qu'il intéresse vraiment la population et peut donner du sens aux différentes actions et études féministes déjà menées dans la mesure où le flux des connaissances mis à profit va enfin pouvoir être intégré d'une manière cohérente dans les pratiques urbaines. Même si ce courant d'intérêt est encore fragile et que rien n'est assuré d'avance, il y a des signes positifs qui permettent un optimisme. En effet, et au risque de le répéter, la question de la sécurité dans les villes, qui est l'interface des problèmes de violence diversement exposés par les associations féministes depuis déjà longtemps, trouve enfin un écho favorable. Elle permet d'élaborer pas à pas des mesures positives qui, en s'institutionnalisant, montrent la pertinence de l'expertise des femmes et la validité de leur approche. Bien sûr, l'agressivité ne s'est pas envolée d'un coup de baguette magique; au contraire même, nous sommes encore dans un monde foncièrement violent.

Par ailleurs, se dessine aussi un changement d'attitude, une forme de mutation sociale dont la tendance serait de se démarquer des valeurs agressives dites masculines pour s'orienter vers la recherche d'une meilleure qualité de vie partagée, à l'échelle du quartier, et qui serait hautement recherchée. Cela se traduirait en urbanisme par «une tendance au reticotage intelligent du tissu urbain et son remaillage<sup>28</sup>». On y réfléchit dans les cénacles et les colloques d'urbanisme, car les grands gestes salvateurs seraient dépassés. Et qui connaît l'art, toutes les nuances et tous les points si subtils et complexes du tricot? Cette image nous sert ici de fil conducteur pour sortir des chemins battus, casser les nœuds de certitudes et ouvrir d'autres voies et approches; celles des féministes pourraient y trouver une bonne place. Disons que la Charte européenne des femmes dans la cité pourrait servir de trame de base au futur reticotage des villes, donner quelques pistes concrètes de travail. Et qui sait, de ville en ville, de l'est à l'ouest, du nord au sud de la planète, les femmes pourraient s'échanger, à travers leurs réseaux, ces nouveaux points de tricot, tout frais réinventés, adaptés et remis à l'ordre du jour, justement à la mode urbaine XXI<sup>e</sup> siècle. Et si ce nouvel art du tricot était écologique en plus, bien pensé dans la maille!

D'autre part, les femmes ont partout montré une réelle capacité d'initiative et d'auto-organisation de services; elles ont même créé dans certains pays des services de substitution que la communauté locale n'avait pas réussi à organiser : l'auto-construction de logements plus adaptés, l'organisation de centres de santé ou de garde d'enfants qui faisaient défaut et, dans les pays pauvres, la gestion du ramassage des ordures en site urbain et la production de compost indispensable pour le maraîchage, etc. Tous ces exemples méritent d'être valorisés, reconnus; les acquis ne doivent pas être perdus ni limités localement en vase clos, mais au contraire ils doivent servir de moteur et d'entraînement pour favoriser l'initiative d'autres femmes. Ainsi, doivent être créés et institutionnalisés des systèmes d'échanges de pratiques exemplaires, de savoir et de savoir-faire, ce que très modestement le catalogue des actions positives de la Charte a commencé à faire.

L'avenir des villes pour le XXI<sup>e</sup> siècle est un thème suffisamment porteur et important pour que les femmes fassent connaître de plus en plus souvent et toujours plus fort leurs messages et proposent de nouveaux outils pour aborder une problématique si complexe. Personnellement, j'ai le sentiment que c'est là, au cœur des villes, que les enjeux et les facteurs de changement deviennent les plus importants aujourd'hui. Il ne faut donc pas que les chercheuses restent en retrait au balcon mais bien qu'elles viennent aussi sur le terrain et dans l'action.

Un autre facteur d'importance est à considérer. Les femmes représentent une dynamique en marche, et c'est un fait majeur, devenu encore plus perceptible durant cette dernière décennie. Elles se sont mobilisées nombreuses et ont montré leur détermination au cours de chacune des conférences internationales depuis celle de Rio en 1992. Elles sont devenues quasiment incontournables par la force des réseaux qui ont été progressivement construits, et elles travaillent très sérieusement avec beaucoup de motivation et

---

28. De nombreux documents relatifs à l'urbanisme sont riches en expressions faisant référence au tissu, à la trame, à l'opération de recoudre, de remailler, de réparer, de reticoter, de ciseler. Soit diverses expressions généralement empruntées aux jeux d'aiguilles : couture, tricot, broderie, dentelle, etc. : à méditer.

d'intelligence, y compris avec les réseaux à l'intérieur de l'ONU<sup>29</sup>. Ce qui montre que, du plan local au plan mondial, les femmes veulent exister autrement à l'avenir, ont leur mot à dire et peut-être même portent un projet de société et des idées neuves qu'il serait indispensable au moins de faire entendre.

Rappelons un fait élémentaire qui a du poids : les femmes constituent plus de la moitié de la population mondiale, elles sont également réparties sur toute la surface de la planète et dans toutes les sphères d'activité ou presque. Si elles se mettent à bouger ensemble maintenant, ce qui paraît bien être actuellement le cas, avec quelques idées solidaires, c'est le signe qu'une transformation radicale de la société est en cours qui peut bousculer bien des archaïsmes. Il est peut-être alors utile de faire en sorte de ne pas rater le virage du millénaire, de ne pas rater l'allumage du moteur et de se donner les outils et le carburant intellectuel nécessaire pour faire une bonne route et tenir un cap. En effet, même si les obstacles ne vont pas manquer, la période semble malgré tout favorable pour entreprendre ce virage, d'autant que les femmes sont devenues assez fortes, averties et organisées pour réussir ce pas en avant et investir la vie publique pour en transformer la configuration.

L'an 2000, si proche, sera dans une grande partie du monde, principalement le monde occidental, une année symboliquement charnière et plusieurs pays s'y préparent. Les femmes pourraient se donner un rendez-vous précis à ne pas manquer pour rendre réellement visible et concrétiser l'approche des cités selon le genre, montrer leur détermination vers l'égalité. L'an 2000 est peut-être le moment stratégique pour déployer une forme d'organisation efficace du XXI<sup>e</sup> siècle : l'interconnexion souple des réseaux actifs créés par les femmes. Cela permettrait de renforcer leur impact et de démultiplier les effets d'entraînement pour agir ensemble, avec une dynamique construite, une réelle efficacité et une grande visibilité. Il serait par exemple fort utile, pour commencer, de créer un réseau francophone dans Internet pour mettre en synergie nos initiatives, impulser d'autres paroles qui redonnent une énergie complémentaire.

Aujourd'hui s'élaborent de nouveaux concepts comme ceux d'écologie sociale ou de démocratie paritaire, des valeurs autres que celles attachées à la sanctification du marché et de l'argent; en bref, une nouvelle ère se précise vers la recherche d'une autre philosophie de vie. Alors, soyons optimistes et tentons de mettre en orbite la planète femme.

*Monique Minaca  
Groupe cadre de vie  
Meudon, France*

---

29. Voir les publications du United Nations Development Programme, en particulier la série «Gender in Development Monograph Series» : Beall (1996); Beneria et Bisnath (1996) et Ashworth (1996). On peut les obtenir à l'endroit suivant : United Nations Development Programme, 1 United Nations Plaza, New York, NY 10017, USA; téléphone : (212) 906-5082; télécopieur : (212) 906-5365.

## RÉFÉRENCES

APHATIE, Jean-Michel

1997 «Politique au féminin : elles se livrent», *L'Express*, 2383 : 48.

ARENDT, Hannah

1993 *Condition de l'homme moderne*. Paris, Calman-Lévy (1<sup>re</sup> éd. : 1958).

ASHWORTH, Georgina

1996 *Gendered Governance. An Agenda for Chance*. New York, United Nations Development Programme, coll. «Gender in Development Monograph Series 3».

BEALL, Jo

1996 *Urban Governance : Why Gender Matters*. New York, United Nations Development Programme, coll. «Gender in Development Monograph Series 1».

BENERIA, Lourdes et Savitri Bisnath

1996 *Poverty and Gender : An Analysis for Action*. New York, United Nations Development Programme, coll. «Gender in Development Monograph Series 2».

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (CCE)

1993 *PANORAMA. Données statistiques concernant la participation des femmes dans la prise de décision politique et publique*. Bruxelles, CCE, Direction générale V, Emploi, relations industrielles et affaires sociales, Unité pour l'égalité des chances, document n° V/5 145/93.

COUSTRAS, Jacqueline

1996 *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris, Éditions Armand Colin.

DUBY, George et Michelle Perrot (dir.)

1993 *Histoire des femmes en Occident – Le XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Plon.

HINCHEY TRUJILLO, Catalina

1995 «Le point de vue sexo-spécifique», *Compte à rebours pour Istanbul*, 4, septembre.

KNIBIEHLER, Yvonne et Éliane Gubin (dir.)

1993 *Les femmes et la ville – Un enjeu pour l'Europe*. Actes du colloque tenu en mars 1993. Bruxelles, Éditions Labor.

LEFAUCHEUR, Nadine

1992 *Maternité, familles, État*. Paris, Éditions Françoise Thébaud.

MOSER, Caroline

1992 «Housing», in Lise Ostergaard (dir.), *Gender and Development, A Practical Guide*. Londres, New York, Routledge.

## OCDE

- 1995 *Les femmes et la ville – Logement, services et environnement urbain.* Actes du colloque tenu en octobre 1995. Paris, OCDE.
- 1992 *Conduire le changement structurel – Le rôle des femmes,* Rapport. Paris, OCDE.
- 1990 *Les familles monoparentales, les enjeux économiques.* Paris, OCDE.

## O'DY, Sylvie

- 1997 «Les femmes jugent leur ville», *L'Express*, 2383 : 21-47.

## ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

- 1996 *Le logement, les communautés et les femmes.* New York, Département d'information de l'ONU.

## SUREMAIN, Marie Dominique de, Lucy Cardona et Marisol Dalmazzo

- 1995 *Les femmes et la crise urbaine – Ou la gestion invisible du logement et des services.* Bogotá, Centro de Estudios del Habitat Popular (CEHAP), AVP Asociacion para la Vivienda Popular, Enda America Latina.